ABYSSIN

L'Abyssin idéal est de taille moyenne, mais présente néanmoins une musculature très ferme. Il est d'apparence très agréable, et présente un intérêt très marqué pour son environnement. Étant de nature relativement très active, ce chat est cependant très docile et facile à manipuler.

I —CORPS/CONFORMATION (25)

(15) CORPS —Sa conformation se situe entre les types américain et oriental. La cage thoracique est arrondie. Le dos est légèrement arqué quand le chat se tient debout. L'abdomen apparaît normal sans être relevé.
(4) PATTES —La longueur des pattes est en proportion avec la longueur du corps.
(3) PIEDS—Petits, compacts, de forme ovale et proportionnels au reste du corps de l'animal.
(3) QUEUE —Lorsque mesurée sur le dos de l'animal, la queue rejoint les omoplates. Elle est large à la base et se termine de manière effilée à la pointe.

II —TÊTE (25)

(15) TÊTE : FACE —La tête est de forme cunéiforme avec contours arrondis. Le crâne est rond. Le museau n'est que très légèrement pointu, et il n'y a pas d'évidence de "pinch". PROFIL—La transition entre le front, la ligne des yeux et le museau présente une courbe légère. Le nez ne présente cependant pas de "stop" prononcé. Le menton est solide.
(5) OREILLES —Larges, modérément pointées. IDÉALEMENT AVEC PLUMETS aux extrémités et élargies à la base. Elles se maintiennent hautes comme si le chat portait toujours attention. Le poil situé sur les oreilles est court et maintenu couché, cependant plus long et de couleur plus claire à l'intérieur.
(5) YEUX —En forme d'amandes, larges, brillants et expressifs.

III —ROBE-TEXTURE & LONGUEUR (10)

La robe est douce, mais dense et élastique au toucher, et présente un aspect lustré. Elle est de longueur moyenne, mais doit accommoder de quatre à 6 bandes claires et foncées disposées alternativement. La robe idéale reprend facilement sa forme lorsque peignée à rebrousse. La robe, bien couchée sur le corps, est plus longue sur l'épine dorsale, se raccourcissant graduellement sur la tête, les flancs et les pattes.

IV —COULEUR (40)

ALLOUER, JUSQU'À L'AGE DE 8 MOIS, DES BANDES CLAIRES AU NIVEAU DES PATTES, COLLIER AINSI QU'AUX ÉPAULES ET DES RACINES FONCÉES À LEUR BASE.
(15) COULEUR —La base de la robe est claire, égale sans racines grises ou noires (Lièvre) ou d'aspect cendré (Sorrel). Couleur des oreilles, du museau, de la plante des pieds ainsi que du ventre est décrite à la description des couleurs.
(5) MARQUAGE FACIAL —Symétrique, lui donnant un aspect sauvage. Les yeux sont accentués par des paupières plus foncées, entourées d'un espace plus pâle. Un "M" ou une couleur plus foncée apparaît sur son front. Il y a une courte barre plus foncée au coin extérieur de chaque œil. Le haut de la gorge, les lèvres, les narines et le menton sont de couleur crème ou blanc cassé.
(15) TICKING —Égal, avec 4 ou 6 bandes s'alternant de couleur pâle à foncée. L'extrémité du poil est plus foncée avec une bande plus pâle près de la peau. Au niveau de la poitrine, la robe, contrairement au dos et au niveau des côtes, n'est pas tiquetée et est plus douce. Il y a deux bandes de couleurs aux extrémités couvertes par des poils plus courts. Il n'y a aucune tache ou irrégularité évidentes sur la robe à l'exception d'un ligne tiquetée foncée parcourant la longueur du corps, du dessus du crâne à la base de la queue.
(5) COULEUR DES YEUX—Riche reflet doré, vert, noisette ou cuivre. Une couleur riche et profonde est préférable.

V —CONDITION & BALANCE

La race doit présenter un aspect musclé et ferme.

OBJECTIONS	DÉDUIRE
• Ligne fuyante du menton	1 - 3
• Rayures foncées aux jambes	1 - 5
• Collier fortement brisé	1 - 5
• Couleur incorrecte du museau	1 - 3
• Couleur blanc cassé ou crème s'étendant au-delà de la gorge	1 - 3
• Coussinets brun pâle sur un de couleur lièvre (ruddy)	1 - 4
• Racine foncées sur un chat mature	1 - 5
• Poil dru, fin, laineux ou long	1 - 3

MOTIFS DE DISQUALIFICATION

- Collier fermé.
- Poils blancs ailleurs qu'en dessous du menton ou de la bouche.
- Couleur incorrecte des coussinets.
- Poils noirs sur un de couleur lièvre (Sorrel)
- Tiqueté inversé.
- Anneaux sur la queue.
- Tous autres motifs de disqualification décrits dans la description générale

COULEURS RECONNUES

Lièvre, Sorrel (Cannelle), Bleu, Fauve

ORIGINES: Race Naturelle
REQUIS POUR L'ENREGISTREMENT:
Aucune fondation permise
Si un Abyssin n'est pas enregistré avec la CCA-AFC, on doit fournir un pedigree certifié de 5 générations s'il est enregistré avec la CFA, ou un de 8 générations s'il provient de toutes autres associations reconnues par la CCA-AFC.
REQUIS POUR LES EXPOSITIONS:
Aucune fondation permise
ANCÊTRES PERMIS: Abyssin – aucun AOV

ACCOUPLEMENTS PERMIS: Abyssin – aucun AOV

2021 05 01

2023 - Canadian Cat Association / Association féline Canadienne

COULEURS

BLEU

FAUVE (FAWN)

LIÈVRE (RUDDY)

SORREL (CANNELLE)

BLEU

Robe : Bleu-gris pâle et chaud
Sous le corps : Le corps, la poitrine et l'intérieur des pattes doivent être d'une couleur de crème chaud à beige qui s'harmonise avec la couleur du sous-poil. Une nuance plus foncée le long de la colonne vertébrale est admise, si elle est entièrement ticketée. Le bout de la queue est d'un bleu ardoise sans anneaux.
Ticking : Des tons variés de bleu ardoise. La pointe doit être plus foncée sur un sous-poil chaud.
Oreilles : Tipping bleu ardoise.
Cuir du nez : Rose foncé
Coussinets : Mauve, avec la couleur bleue ardoise entre les coussinets qui s'étend quelque peu au-delà des coussinets.
Couleur des yeux : Or, vert, noisette ou cuivre
Objections : Cuir du nez non conforme
Disqualification : Couleur non conforme des coussinets.

FAUVE (FAWN)

Robe : Rose chamois chaud avec un effet poudré.
Sous le corps : Le corps, la poitrine et l'intérieur des pattes doivent être d'une avoine pâle. La colonne vertébrale doit être d'une teinte plus foncée que la couleur du corps. Le bout de la queue est d'un chamois rosé.
Ticking : Le ticking est d'une teinte plus foncée de chamois rosé. Une préférence doit être accordée à un ticking régulier. Le plein développement du ticking peut prendre deux ans.
Oreilles : Tipping est d'une teinte plus foncée de chamois rosé.
Cuir du nez : Rose-mauve
Coussinets : Rose mauve, avec la couleur chamois rosé entre les coussinets qui s'étend quelque peu au-delà des coussinets.
Couleur des yeux : Or, vert, noisette ou cuivre
Objections : Cuir du nez non conforme
Disqualification : Couleur non conforme des coussinets.

LIÈVRE (RUDDY)

Robe : Brun orangé foncé.
Sous le corps : Le corps, la poitrine et l'intérieur des pattes doivent être de couleur brun orangé claire et unie. Les tons plus foncés sont préférés.
Ticking : Brun foncé ou noir
Oreilles : Tipping noir.
Cuir du nez : Rouge brique surligné par une étroite ligne noire
Coussinets : Noir ou brun foncé. Les poils entre les orteils et sur l'arrière des mollets est noir.
Couleur des yeux : Or, vert, noisette ou cuivre
Objections : Cuir du nez non conforme. Des coussinets brun pâle.
Disqualification : Couleur non conforme des coussinets.

SORREL (CANNELLE)

Robe : D'un rouge oseille chaud à cannelle foncée.
Sous le corps : Le corps, la poitrine et l'intérieur des pattes doivent être de couleur pêche à abricot. Les tons plus foncés sont préférés.
Ticking : Brun chocolat
Oreilles : Tipping brun chocolat
Cuir du nez : Rose saumon
Coussinets : Rose saumon. Les poils entre les orteils et sur l'arrière des mollets est brun chocolat.
Couleur des yeux : Or, vert, noisette ou cuivre
Objections : Cuir du nez non conforme.
Disqualification : Couleur non conforme des coussinets. Des poils noirs.

2023 - Canadian Cat Association / Association féline Canadienne

PREFACE GÉNÉRALE

Il est important de consulter le standard de race pour connaître les disqualifications spécifiques à chaque race. La liste suivante s'applique à toutes les races, sauf indication contraire.

REFUS DE TOUT TITRE (W/A) POUR :

1. Plus ou moins de cinq orteils sur chaque patte avant et quatreorteils sur chaque patte arrière (Pixie-Bobs sont exemptés de cette règle).
2. Des médaillons ou des boutons blancs ou du blanc sur les orteils, sauf s'ils font partie du patron de la couleur OU sauf s'il y a indication contraire dans le standard de race.
3. Un chat dégriffé. Les protège-ongles transparents sont permis.
4. Toute difformité ou défiguration - héréditaire, congénitale ou acquise. Les chats domestiques sont exempts de cette disqualification.
5. Chat montrant des signes d'intention de tromper (ex. présence de poudre ou de craie dans le pelage à la suite du toilettage, utilisation de teinture, de rinçages colorés ou d'autres moyens de dissimulation de couleur, ponçage ou rasage).
6. Tout chat qui, sans provocation, attaque un juge ou une autre personne dans l'enceinte du ring, sera considéré comme violent et doit être disqualifié (D.V. Disqualifié, Vicieux).
7. Kink, visible ou invisible. Kink est défini comme une déflexion rigide dans la ligne de la queue, visible ou non. Les petites bosses non-visibles ou des dépôts de calcium sont considérées comme une objection. Veuillez-vous référer aux standards de chaque race pour connaître les exceptions à cette règle.
8. Mauvaise couleur des yeux (sauf indication contraire dans le standard de la race).
9. Les yeux croisés pour toutes les races. Les chats domestiques sont exempts de cette disqualification.
10. Malocclusion de la mâchoire.
11. Le monorchidie (absence d'untesticule) ou cryptorchidie (absence des deux testicules) sont des motifs de refus de récompense dans les classes championnat (mâle non-castré) ou miscellaneous (mâle non-castré).
12. Tout chat qui obtient moins de 90 points sur le standard derace.

FACTEURS À CONSIDÉRER :

1. Un menton faible, fuyant ou proéminent est une faute grave. Des déductions doivent être faite pour le menton, le profil et l'équilibre de la tête.
2. Il faut permettre le fait que les mâles ont des bajoues. De façon générale, les mâles sont proportionnellement plus gros que les femelles.
3. Tenir compte des variations saisonnières de la fourrure.
4. Pour les chatons et jeunes adultes, permettre des marques pâles de tabby, sauf si ces marques font parties de la description de la couleur.
5. Il convient de tenir compte de la couleur immature des yeux et du pelage chez les chatons et les jeunes chats.
6. L'excellence d'un aspect du standard ne doit pas surpasser l'importance d'une déficience d'un autre. Dans la mesure où le standard décrit spécifiquement les différentes parties de l'apparence du chat, les juges doivent effectuer leur travail conformément à ces spécifications.
7. Chaque chat inscrit doit posséder le poids, la condition et l'équilibre appropriés à sa race. L'équilibre est l'image physique entière du chat. Le chat doit être équilibré et aucune qualité particulière ne devrait être dominante. Le juge ne doit pas déduire plus de points que le total déterminé au standard du chat pour cette qualité.
8. Les juges doivent pénaliser ou disqualifier NFA (No Further Awards) un chat pour une mauvaise condition due à la maladie ou aux mauvais soins.
9. Si un animal inscrit se présente avec des puces, des champignons, des acariens des oreilles, etc., le juge doit le disqualifier (NFA) et en informer le responsable de l'exposition.
10. Une femelle manifestement enceinte ou allaitante sera disqualifiée NFA. (Aucun autre prix).
11. L'éclairage naturel doit être disponible si possible. Il faut tenir compte que l'éclairage artificiel peut changer la couleur des yeux ou de la fourrure.
12. Un chat présenté au ring démontrant des effets visibles d'un sédatif (par exemple, troisième paupière apparente, yeux vitreux, incapacité à se tenir debout ou assis, manque de coordination ou de contrôle musculaire) ne sera pas récompensé. Le juge inscrira la mention « Aucune autre récompense NFA (No Further awards) dans son livre de jugement.
13. Tout chat trop nerveux ou difficile pour être manipulé par le juge ou le propriétaire/agent doit être disqualifié (D.U.H. – Disqualifié, Incapable d'être manipulé).
14. Un juge peut disqualifier tout chat dont le propriétaire ou son agent attire l'attention sur lui-même ou sur son animal lorsqu'il le place dans le ring de jugement, ou à tout moment pendant le jugement. Les juges doivent inscrire la mention DLE « Disqualifié, Manque d'étiquette » dans leur livre.
15. S'il y a erreur de la couleur ou du patron, avec la permission du propriétaire, le chat doit être transféré dans sa propre classe.
16. Les chats en convalescence après une intervention chirurgicale ou une blessure récente, dont l'incision ou la plaie n'est pas complètement cicatrisée, les points de suture récemment retirés, etc., doivent être disqualifiés NFA (Aucun autre prix).

2026 05 01